Le Soir
PANORAMA

A FONDS PERDUS

L'Europe malade de ses banques

Quatorze heures de discussions ont suffi aux ministres des Finances des 27 pour parachever et sceller, jeudi dernier aux premières heures de la journée, l'accord sur la supervision unique des banques de la zone euro. Cet accord est une première étape de l'union bancaire souhaitée par les dirigeants européens.

Le «cadre législatif» de l'union bancaire, lancée en juin dernier, sera formellement prêt le 1er janvier 2013, comme le souhaitait le président français, mais son entrée en vigueur s'étalera sur toute l'année 2013 comme l'a voulu la chancelière allemande Angela Merkel qui faisait prévaloir «la qualité» des décisions sur «la précipitation».

Dire que l'accord vient d'être parachevé est quelque peu inapproprié car le projet a surgi un peu de nulle part au printemps dernier. Pendant trois ans, les pays européens se sont contentés de jouer aux pompiers pour éteindre les feux et colmater les brèches menaçant l'existence de l'euro, feignant d'ignorer l'origine de la crise : un secteur bancaire longtemps dérégulé. Les méandres de Bankia en Espagne les ont contraints à s'emparer du sujet. Pour rappel, Bankia est la quatrième banque espagnole par les actifs et plus grande union de caisses d'épargne espagnoles. Elle a été nationalisée après avoir enregistré une perte nette de 4,45 milliards d'euros au premier semestre de cette année, poussant le Fonds public d'aide au secteur bancaire (Frob) à lui injecter du capital «immédiatement». Espérant assainir une fois pour toutes le secteur financier, les autorités espagnoles ont imposé aux banques de réaliser plus de 80 milliards d'euros de nouvelles provisions en 2012, essentiellement pour se protéger des actifs immobiliers risqués depuis l'éclatement de la bulle en 2008. Dorénavant, elles n'auront plus à le faire. L'union bancaire décharge les Etats membres d'une intervention nationale directe pour refinancer les banques au profit d'un traitement communautaire des risques de faillites bancaires. A terme, la recapitalisation directe des banques échappera aux Etats et incombera au seul fonds de secours européen. L'objectif déclaré est de «casser le cercle vicieux entre dettes souveraines et dettes bancaires», qui fait que les deux se nourrissent mutuellement. Mais, l'accès des banques nationales aux ressources financières européennes est conditionné par la mise en place d'un superviseur européen, logé au sein de la BCE et chargé de les contrôler.

Confiée à la Banque centrale européenne, la supervision intégrée sera enfin effective le 1er mars 2014.

Au-delà des susceptibilités attachées au calendrier, ce ne sont pas les points de désaccord qui manquaient. Ils tenaient principalement à trois questions : primo, le champ d'application de la supervision directe par la BCE ; secundo, l'articulation entre l'Autorité bancaire européenne (qui concerne l'ensemble de l'UE, à l'exception du Royaume-Uni, de la Suède et de la République tchèque qui ont indiqué ne pas vouloir y participer dans l'immédiat) et la BCE (qui ne concerne que les 17 membres de la zone euro) ; et, tertio, le moyen de séparer les deux fonctions de la BCE (avec politique monétaire pour la zone euro et une supervision qui touchera des pays non-membres).

La première question concerne le champ d'application de l'accord. Sont placées sous la surveillance instituée les banques suivantes :

- celles dont le bilan dépasse 30 milliards d'euros d'actifs ;
- celles qui pèsent plus de 20% du PIB du pays d'origine (sauf si leurs actifs sont inférieurs à 5 milliards d'euros) ;
- celles qui bénéficient d'un programme d'aide européen (elles seront sous la surveillance directe de la BCE).

Ainsi, 150 à 200 banques seront supervisées directement par la BCE.

Les autorités allemandes ont refusé d'accéder à une supervision par la BCE de toutes les 6 000 banques de la zone euro, préférant que l'accent soit mis sur les banques «systémiques», c'est-à-dire les plus grosses auxquelles revient généralement la décision finale.

En fait, Berlin refuse que les Landesbanken, les banques régionales allemandes, qui jouent un rôle politique clé dans les Länder, passent sous la tutelle de Francfort.

Elles échapperont donc, du moins dans un premier temps, à la supervision unique des banques. Les petites caisses d'épargne — les «Sparkassen» — restent également à l'abri des regards extérieurs, comme le réclamait Berlin. Les établissements qui ne rentrent pas dans l'accord resteront toujours sous la surveillance de leur superviseur national. Toutefois, la BCE pourra toujours reprendre la main sur eux au cas par cas si elle le juge nécessaire, pour émettre des recommandations et imposer des sanctions financières pour non-respect des normes prudentielles.

Seconde question d'importance : comment se fera l'articulation entre l'Autorité bancaire européenne et la BCE ?

Le Conseil de supervision, nouvellement créé, est domicilié au sein de la BCE. Il prend les décisions importantes en matière de supervision bancaire. Il sera composé de représentants des 17 superviseurs nationaux, de quatre membres de la BCE, d'un président et d'un vice-président.

Pour faciliter le fonctionnement de l'institution, les décisions opérationnelles seront prises par un comité de pilotage resserré autour de quelques membres seulement qui seront soumis à rotation, donc officiellement sans siège permanent pour les grands pays.

En confiant à la BCE un rôle de superviseur unique, l'accord renforce la «crédibilité» de la zone euro dans son ensemble. «C'est un signal adressé au reste du monde : on peut faire confiance à l'Europe, on peut faire confiance à la zone euro», a commenté le ministre français Pierre Moscovici.

Par ailleurs, en instaurant une solidarité pour les banques en difficulté, l'union bancaire est censée briser le «cercle vicieux» entre crise bancaire et crise de la dette, qui fut si coûteux pour l'Espagne ou l'Irlande. La période de crise de la dette souveraine a amené les banques centrales à fournir de la liquidité aux États, fait inédit dans une période récente.

Les pays en dehors de la zone euro ont la possibilité de rejoindre le mécanisme de supervision s'ils le désirent. Troisième et dernière question : comment séparer les deux fonctions de la BCE : politique monétaire de la zone euro et supervision qui touchera des pays non-membres ?

Actuellement, le conseil des gouverneurs a la charge directe de la politique monétaire de la zone euro. Mais c'est également lui qui, conformément au traité européen, devra valider toutes les décisions majeures prises par le Conseil de supervision qui touchera des pays non-membres.

Par Ammar Belhimer
ambelhimer@hotmail.com

Pour assurer la séparation entre politique monétaire et supervision, les Etats sont tombés d'accord sur la mise en place d'un comité indépendant qui statuera en dernière instance en cas d'objection du conseil des gouverneurs sur une décision du Conseil de supervision.

Et si cela ne servirait à rien ? Fin octobre, à Toronto, la directrice générale du Fonds monétaire international (FMI), Christine Lagarde, s'était emportée contre le développement du monde bancaire de l'ombre échappant à toute régulation («shadow banking») que le Conseil de stabilité financière (CSF), l'organe érigé par le forum du G20 en charge de la stabilité financière mondiale, évalue à 67 000 milliards de dollars selon son rapport consacré à 25 pays représentant 90% des actifs financiers mondiaux. Ce sont 5 000 à 6 000 milliards de plus qu'en 2010. Ce secteur «parallèle» représente à lui seul la moitié de la taille des actifs totaux des banques.

La supervision est loin d'être une simple formalité ; l'argent la porte en horreur.

A. B.

Le Soir sur Internet :
http:www.lesoirdalgerie.com
E-mail :
info@lesoirdalgerie.com

CONDOLÉANCES

C'est avec une profonde émotion que les membres fondateurs, la rédaction et l'ensemble du personnel du Soir d'Algérie ont appris le décès de

Aouadi Djebar

frère de notre confrère et ami Nacer Aouadi

En cette douloureuse circonstance, ils lui présentent ainsi qu'à sa famille leurs condoléances attristées et les prient de trouver ici l'expression de leur profonde sympathie.

Que Dieu le Tout-Puissant accorde au défunt Sa Sainte Miséricorde.

«A Dieu nous appartenons et à Lui nous retournons».

POUSSE AVEC EUX !

Par Hakim Laâlam

hlaalam@gmail.com

Celui qui n'a pas peur de sa femme n'est pas un homme !

Tous les observateurs sont formels là-dessus : Hollande vient en Algérie les mains vides.

Pas sûr qu'il en reparte dans le même état !

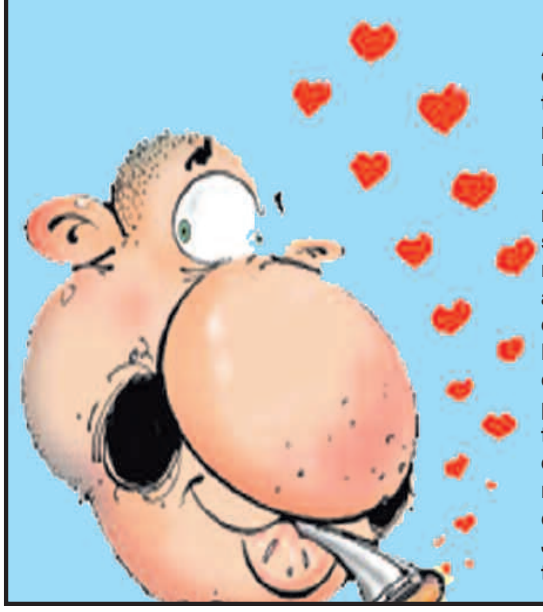

Tata Louisa vient de nous en faire la révélation : Abdekka ne briguera pas de quatrième mandat ! Et la dame de préciser tout de même qu'il s'agit là d'une «analyse politique personnelle et non celle du parti». Moi, très honnêtement, je suis partagé face à une telle déclaration. Par nature, je serais enclin à faire confiance à un avis féminin. Attention ! Ne vous méprenez pas. Il ne s'agit pas de machisme de ma part et de condescendance. Abadan ! Je sais juste que les femmes ont cette intuition que nous n'avons pas. Elles savent quand nous les mecs sommes au bout du rouleau. Elles sentent ce genre de trucs. Elles le devinent. Oui ! Oui ! Je sais que c'est encore le cliché de l'intuition féminine ressortie à chaque fois par la gent masculine. Mais pas que ! Je sais Tata Louisa extrêmement perceptive de ce genre de sentiments. Mais en même temps, je vous le concède, c'est un peu court ! Imaginez que je fasse mienne cette analyse de la dame, que je l'intériorise et que je la plaide d'ici à 2014. Et imaginez que le châtelain se présente quand même et brigue un 4e mandat ! Je ne pourrais même pas me retourner contre le Parti des travailleurs, puisque habile comme à son habitude, Tata Louisa a tenu à nous dire qu'elle parlait en son nom propre et nom au nom du PT. Je ne pourrais pas non plus me retourner contre la Tata elle-même. Eh oui ! Elle pourra toujours me rétorquer qu'elle n'a pas usé de la contrainte pour que j'adhère à sa théorie. Et je peux encore moins aller me plaindre à mon épouse d'avoir été ainsi blousé. Parce que la connaissant bien par contre, ma douce compagne peut vite se transformer en tigresse féroce et me reprocher toutes griffes dehors d'avoir écouté une autre femme qu'elle, de lui avoir fait confiance aveuglément et d'avoir hypothéqué ma crédibilité légendaire de chroniqueur sur la simple foi d'une déclaration faite par une dame au beau regard de braise. Oui ! Oui ! Je sais, là aussi, je cède au cliché courant s'agissant de Tata Louisa, celui de la belle passionaria dardant de ses mirettes implacables l'impérialisme occidental et ses valets du Qatar. Mais comprenez-moi bon Dieu ! Je suis dans de sales draps ! Vouer une confiance aveugle à Tata Louisa, faire mienne son analyse sur l'impossibilité d'un quatrième mandat, me mettre à dos les rares camarades que j'ai encore au PT et qui se démarquent de l'oracle de leur cheftaine, et par-dessus tout me fâcher avec mon épouse. Abdekka ne se présentera pas à un 4e mandat ? Wallah que je n'en sais rien. Demandez à la dame ! Moi, je préfère encore fumer du thé et rester éveillé à ce cauchemar qui continue, 4e mandat ou pas !

H. L.